

# Cérences

Revitalisation du bourg

## 2b/ Stationnement

### Stationnement autorisé (environ 200 places)

- Parking public hors voirie
- Stationnement latéral matérialisé
- Arrêt minute autorisé sur la chaussée

### Stationnement interdit

- Parking public hors voirie
- Stationnement latéral matérialisé
- Carence de stationnement

Pas de stationnements pour vélos

### Opportunités

- Possibilités de créer des parkings

### Commerces

- Commerce en activité
- Case commerciale vacante
- Case commerciale occupée en logement

